

Non classifié

TD/ECG/N(2004)3



Organisation de Coopération et de Développement Economiques
Organisation for Economic Co-operation and Development

13-Apr-2004

Français - Or. Anglais

**DIRECTION DES ECHANGES
COMITE DES ECHANGES**

**TD/ECG/N(2004)3
Non classifié**

Groupe de travail sur les crédits et garanties de crédit à l'exportation

NOTIFICATION DE CHANGEMENTS DANS LES SYSTEMES DE CREDIT A L'EXPORTATION

Note de l'Italie

Le présent document rend compte des changements notifiés par l'Italie dans son système de crédit à l'exportation.

Contact : Mme Janet WEST, Chef de la Division des crédits à l'exportation, Direction des échanges
Tél. : + 33 (0)1 45 24 89 10 ; Fax : + 33 (0)1 44 30 61 58 ; e-mail : janet.west@oecd.org

**JT00162024
Ta.22590**

Document complet disponible sur OLIS dans son format d'origine
Complete document available on OLIS in its original format

Français - Or. Anglais

**NOTIFICATIONS DE CHANGEMENTS DANS LES SYSTEMES
DE CREDIT A L'EXPORTATION**

NOTE DE L'ITALIE

**Transformation de l'Istituto per i Servizi Assicurativi del Commercio Estero (SACE)
en Société par actions à responsabilité limitée (S.p.A.)**

Conformément à l'article 5 du Décret-loi italien N° 269 du 30 septembre 2003 converti en loi par la Loi N° 326 du 24 novembre 2003, l'ancien Istituto per i Servizi Assicurativi del Commercio Estero) – SACE (dénommé ci-après l' « Istituto ») a été converti, à compter du 1^{er} janvier 2004, en une société par actions à responsabilité limitée (*società per azioni*) sous le nom de SACE S.p.A – Servizi Assicurativi del Commercio Estero, dont l'abréviation est SACE S.p.A.

La SACE S.p.A. a automatiquement repris tous les actifs, engagements, droits et obligations de l'Istituto qui existaient à la date de la transformation.

Les parts de la SACE S.p.A. sont attribuée et détenues en totalité par le Ministère de l'économie et des finances.

La SACE S.p.A. est habilitée à conduire les mêmes activités que celles que menait auparavant l'ancien Istituto, notamment les activités d'assurance, de réassurance et de garantie des risques politiques, économiques, commerciaux et de change et des risques de catastrophes naturelles auxquels les entreprises italiennes sont exposées dans leurs transactions internationales, conformément à l'article 2 du Décret-loi N° 143 du 31 mars 1998, tel qu'il a été modifié et complété, et aux réglementations de l'Union européenne relatives à l'assurance et à la garantie des risques non marchands. Les engagements de la SACE S.p.A. concernant les activités ci-dessus sont automatiquement garantis par l'Etat suivant les provisions fixées par le budget annuel de l'Etat.

Par ailleurs, la SACE S.p.A. peut assurer et garantir des risques marchands conformément aux réglementations pertinentes de l'Union européenne. Les activités de ce type menées par la SACE S.p.A. ne bénéficieront pas de la garantie de l'Etat et devront soit être séparées, aux fins de la comptabilité, des autres activités de la SACE S.p.A., soit conduites par l'intermédiaire d'une filiale.

Aucun changement n'a été opéré en ce qui concerne le siège social, le numéro R.E.A., le code fiscal et le numéro de TVA.